

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 573

présenté par

M. Christophe et Mme Firmin Le Bodo

à l'amendement n° 443 du Gouvernement

-----

**APRÈS L'ARTICLE 1ER SEPTIES**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 1.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à conserver le caractère public de l'établissement des listes des jurés d'assises.

Si nous comprenons l'intérêt de simplification de certaines procédures et d'aménagement des calendriers dans le contexte que nous connaissons, la publicité de l'établissement des listes des jurés d'assises est un gage trop important d'impartialité pour ne pas être obligatoire.